AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1489
FR0011191766-FS0805

24 août 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EOS IMAGING

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 août 2018, la société Amundi (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 août 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EOS IMAGING et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 144 350 actions EOS IMAGING représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
BFT Investment Managers	982 460	4,33
Etoile Gestion	161 890	0,71
Total Amundi	**1 144 350**	**5,04**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EOS IMAGING sur le marché.

[1] Les sociétés de gestion Etoile Gestion et BFT Investment Management, agissant pour le compte de fonds dont elles assurent la gestion, sont contrôlées par la société Amundi et ont une politique de vote commune. Amundi est une société anonyme détenue majoritairement par le groupe Crédit Agricole. Les sociétés de gestion contrôlées agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole SA, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

[2] Sur la base d'un capital composé de 22 683 758 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.